Bonjour,

Suite à notre appel téléphonique, je me permets de revenir vers vous avec quelques éléments de réponse.

Une maison de santé pluriprofessionnelle regroupe **des professionnels de santé de premier recours, d’une même zone géographique, en vue d’un exercice coordonné et libéral.**Tous les professionnels de santé, tels que définis dans le Code de la Santé Publique, peuvent y prendre part : les professionnels médicaux, les professionnels de la pharmacie et les auxiliaires médicaux. La maison de santé peut être **mono-site** : un bâtiment réunit les professionnels de santé ; **ou multi-sites** : les professionnels de santé exercent dans des lieux différents. Elle n’est donc pas un projet immobilier. Les maisons de santé :

·      assurent des activités de soins sans hébergement,

·      peuvent participer à des actions de santé publique,

·      peuvent participer à des actions de prévention, d’éducation pour la santé,

·      peuvent participer à des actions sociales.

L’ensemble de ces actions est dénommé « **projet de santé** ». **Ce projet de santé témoigne d’un exercice coordonné entre les professionnels de santé.**

**Le projet de santé sera écrit par l’équipe et ensuite soumis à validation de l’ARS**. Chaque ARS a établi son propre cahier des charges, je vous envoie en pièce jointe celui-ci.

Je vous envoie aussi un projet de santé pour avoir une idée de comment cela se présente. Sans projet de santé, il n’y a pas de maison de santé. **Il est le fruit de la réflexion de l’équipe pluriprofessionnelle** et constitue une base à ce nouveau mode d’exercice. Il témoigne de l’organisation de l’équipe, de la volonté des professionnels de santé de se coordonner et de travailler autour d’axes de santé prioritaires. **Élément fédérateur**, il répond aux nombreuses interrogations que peut susciter ce changement : **questions organisationnelles, de gestion et de soins**.

Je vous invite à regarder notre [site internet](https://www.femasif.fr/), pour avoir plus d'informations sur les démarches pour créer une MSP. Vous pouvez trouver des information sur les [étapes de projet](https://www.femasif.fr/vous-accompagner-dans-vos-projets-nos-actions/comprendre-lexercice-pluriprofessionnel/etapes-du-projet/), le [projet de santé,](https://www.femasif.fr/vous-donner-des-outils/le-projet-de-sante/) le [diagnostic de territoire](https://www.femasif.fr/vous-donner-des-outils/le-diagnostic-de-territoire/), les [aides financières](https://www.femasif.fr/vous-donner-des-outils/les-ressources__trashed/ressources/).. entre autres.

J'attends votre projet de santé pour vous faire un retour.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information, et n'hésitez pas à me contacter !

Cordialement,

Sylvie Vogt

*Chargée de mission accompagnement*

FémasIF - Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile de France

06 95 93 83 47       <http://www.femasif.fr/>

[**adhérer à la fémasIF en cliquant ici**](https://www.helloasso.com/associations/femasif?banner=True)